

Réf.	2025	I	05
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
19/03/2025	19/03/2025	24	18	22

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS. MM. AFONSO, KUTNERIAN, MAHE, POULAIN, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir à M. SPROTTI) MM. FAUSTINO, GALLAIS, LECRON (pouvoir à M. MAHE), MONTEIRO (pouvoir à Mme. BRUNEL), ROUCHY (pouvoir à Mme THOMAS).

M. TREMBLE a été élu secrétaire.

OBJET : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu la délibération n°2025 I 01 du 29 janvier 2025 adoptant le Budget Primitif 2025,

VU la délibération n° 2025 I 05 du Conseil municipal en date du 26 mars 2025 adoptant le Budget Supplémentaire 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales,

Le Conseil municipal de Breuillet, après en avoir entendu le rapport de Richard VIVIER, adjoint au Maire en charge des finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité.

Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

FIXE les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux proposé
Taxe sur le foncier bâti	40,97 %
Taxe sur le foncier non bâti	71,73 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21,13 %

CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 02/04/2025 à 12h01

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250326-2025105-DE